

PROCES-VERBAL
de la RÉUNION du Conseil d'Administration
du Centre Communale d'action Sociale
du lundi 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin, à 18h00, le conseil d'administration du centre communal d'action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire et président.

PRESENTS : Monsieur Denis DURAND, maire et président, Mme Ghislaine LEGROS, vice-présidente, Mme Bernadette GRIPPON, membres élus et Mme Elisabeth JAMET, Mme Hélène GITTON et Mme Magali JULLIEN, membres désignés.

EXCUSÉES : Mme Ghislaine ARPINO, membre élu et Mme Florence GARREAU, membre désigné

ABSENTS : Mme Virginie SERGEANT, membre élu

POUVOIRS : Néant.

**DÉLIBÉRATION N°01/16-06-2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)
POUR L'EXERCICE 2024 (M57).**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;
Vu les visas de Madame la comptable publique et de Mme l'Inspectrice des finances publiques en date du 26/03/2025 pour l'adoption du CFU;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public et qu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul ce document remplit les mêmes fonctions de « rendu des comptes » et met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité.

Monsieur le Président présente le CFU aux membres du Conseil pour étude et approbation.

Il précise qu'il ne doit pas prendre part au vote et quitte la salle.

Madame Ghislaine LEGROS, vice-présidente, est spécifiquement désignée présidente pour la présente délibération.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents	Dépenses ou déficits	Recette ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF						
Résultats reportés de 2023		4 993,48				4 993,48
Opérations de l'exercice 2024	5 839,19	4 844,60			5 839,19	4 844,60
TOTAUX	5 839,19	9 838,08			5 839,19	9 838,08
Résultats de clôture		3 998,89				3 998,89
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	5 839,19	9 838,08			5 839,19	9 838,08
Résultats définitifs		3 998,89				3 998,89

Après étude du compte financier, le conseil d'administration :

- 1° Approuve le Compte Financier Unique ;
- 2° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 3° Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par :

5 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

DÉLIBÉRATION N°02/16-06-2025 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2024.

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur Denis DURAND,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de : 3 998,89 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 recettes de fonctionnement : 3 998,89 €

Adopté par :

6 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
-------------	---------------	--------------

Questions diverses :

- **Repas des aînés :** il aura lieu le dimanche 23 novembre 2025, la salle des fêtes est déjà réservée ainsi que le restaurateur. Le repas sera concocté par le restaurant de Bengy-sur-Craon « Le Rendez-Vous ». M. DANGERS nous fera parvenir des propositions pour que la commission choisisse. M. GAUVIN animera le repas.

- L'école passe de 45 élèves à 50 élèves pour la rentrée 2025-2026.
- Suite à la distribution des chocolats de Pâques aux personnes âgées. La commission transmet à M. Le Maire et à la municipalité les remerciements de toutes les personnes concernées.

Le présent procès-verbal est approuvé par le conseil municipal à l'ouverture de la séance du

Le Président



M. Denis DURAND.

La secrétaire de séance



Mme Ghislaine LEGROS.